

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS271

présenté par
M. Tardy

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa relève du bavardage législatif. Les objectifs du compte personnel de formation sont déjà suffisamment explicites. Mieux vaut se concentrer sur sa mise en oeuvre.

Enfin l'on comprend bien que parler de "formation tout au long de la vie" signifie nécessairement "jusqu'à la retraite" et pas au-delà.